

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 24 SEPTEMBRE 2026**

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **treize**, suite de la convocation faite le **17 septembre 2026**

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE GUILLEMOT Marianne, LE TROUHER Erwan (21H00), LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric, ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, et CLÉQUIN Cindy.

Était absent excusé : Mme JOBIN Nadine, Mr LE BADEZET Cédric
Mme JOBIN Nadine donne pouvoir à Mme LE GAL Nathalie
LE BADEZET Cédric donne pouvoir à Mme GUILLEMOT Marianne

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane

Délibération n° 94 – 24 09 2026

VALIDATION DU SPECTACLE DE NOËL

Mme Nedellec Morgane, adjointe chargée de la commission des affaires scolaires, présente les spectacles proposés et les devis correspondants.

- Cie Bol d'air, au choix : spectacle Petit Bleu et Petit Jaune, pour un montant TTC de 500 €, net de taxe (spectacle de contes avec des marionnettes)
- Cie Bol d'air, au choix : spectacle Petit Moufflet, pour un montant TTC de 600 €, net de taxe (spectacle de contes avec des marionnettes). Spectacle déjà joué à GUERN et 2ème animateur non libre à la date.
- Les aventures du clown Acroline pour un montant TTC de 750€, augmenté des frais de déplacement de 160.46 €, soit un total de 910.46€.

Le spectacle est prévu le lundi 14 décembre 2026 à 14H, suivi par un goûter.

La commission s'est réunie le 21 septembre 2026 à 18H30, et a choisi la Cie Bol d'air pour le spectacle Petit Bleu et Petit Jaune, pour un montant TTC de 500 €, net de taxe.

Mme NEDELLEC Morgane demande aux conseillers qui sera présent et qui pourra aider au service et ménage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** :

- **DECIDE DE** valider le spectacle de la Cie Bol d'Air pour le spectacle Petit Bleu et Petit Jaune, pour un montant TTC de 500 €, net de taxe.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le devis, le bon de commande ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cet achat ;

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
NEDELLEC Morgane

